

DEPARTEMENT
DE LA CORREZEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	9
Représentés	2
Votants	9
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 24-06-2024

Secrétaire de séance : Sandrine GOFFLO

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Carine DUCHOWICZ

Conseiller absents excusés : Clément LOUBRIAT, Yoann ROUQUIÉ

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Christian LEYMARIE pouvoir à Didier DUBUIS, Caroline PICARDA pouvoir à Claude VILLENEUVE,

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS

OBJET : Participation aux frais de réfection de la voie intercommunale avec Varetz « VC1 route de Lafarge »

Le Maire expose que des travaux de réfection de la route de Lafarge sont étudiés par la commune de Varetz. Une portion de cette voie est intercommunale.

Madame le Maire de Varetz sollicite une participation financière de la commune d'Yssandon, s'élevant à 50 % de la dépense totale chiffrée à 18 010 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de verser une participation financière à la commune de Varetz pour les travaux à réaliser sur la portion intercommunale de la route de Lafarge,
- Cette participation fixée à 9 005 € (50 % du coût HT) est inscrite à l'article 204182 opération 189 du budget primitif 2024.
- Charge le Maire de verser cette somme à la commune de Varetz.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20240706-DE2024-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2024
Publication : 06/07/2024